

COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2025
Compte-rendu détaillé

Le comité syndical a été convoqué le 7 mars 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix délibératives : 76

Membres titulaires présents :

Mme et MM Nicole PEYCELON, Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Pierre GIRAUD, Georges ROCHELLE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents représentés :

MM Philippe DENIS, Joël EPINAT, Yannick JARDIN et Jean-François RASCLE.

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Pierre DREVET

Membres titulaires absents :

Monsieur Joël EPINAT

Membres suppléants présents :

M. René CHAVAS

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien DUCHÉ

Autres présents :

- BREUIL Alexandre, directeur du SYDEMER
- MONTENON Antoine et BOURSIER Pauline, agents du SYDEMER
- MARTICHE Axel, agent de la CC des Monts du Lyonnais
- ROCHE Jean-Philippe, agent de Loire Forez Agglomération
- PEROIS Emmanuel, Parme Avocats
- HUET Gaëtan, Partenaires Finances Locales

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

François DRIOL : Bonjour à toutes ! Bonjour à tous, Merci d'avoir répondu massivement à la convocation à ce comité syndical puisqu'on n'a qu'une absence à déplorer qui est évidemment excusée. Philippe Denis nous rejoindra en cours de réunion. C'est toi qui a son pouvoir, me semble-t-il. Alors on va quand même demander, comme à l'habitude, que l'appel soit fait. Je remercie tous les présents en physique, tous les membres du comité syndical.

François DRIOL : Parfait ! Alors on va d'abord procéder à l'appel et donc je demande au benjamin de notre équipe de bien vouloir appeler les présents.

Julien DUCHE fait l'appel.

François DRIOL : Bien, merci Julien pour cet appel rondement mené. On va pouvoir entrer dans le vif du sujet comme il se doit. Je dois, avant de procéder à l'ouverture de la séance, vous demander votre avis sur le compte rendu de la dernière réunion. Est ce qu'il y a des questions, des demandes de précisions ou des oppositions ? Pas de remarques donc. Je considère que ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Merci. Cette formalité étant passée, nous allons aborder le premier point de l'ordre du jour qui concerne le compte financier unique. Et je vais passer la parole à Antoine qui ne vote pas mais qui va nous expliquer tout ça pour nous éclairer. Merci.

Antoine MONTENON : Bonjour à toutes et tous. Donc comme vous le savez, le SYDEMER est passé en compte financier unique depuis une délibération du 17 janvier officiellement qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion. Donc pour parler de cette année 2024, si on va dans les chiffres, vous avez déjà tout reçu normalement en pièce jointe dans les envois qui ont été effectués, donc 167 000 € environ, un peu plus de 167 000 € de dépenses de fonctionnement, la majorité étant sur les charges générales et dans les charges générales, la majorité vient de la convention de mise à disposition de personnel. Donc nous sommes quatre en l'occurrence, dont un à temps plein et quelques-uns à temps partiel. Dans les recettes de fonctionnement, la majorité sont les cotisations des EPCI membres pour 158 561 € et un tout petit peu d'autres produits de gestion courante. Le résultat sur le compte sur le fonctionnement est de -8 499,32 €, ce qui si on rajoute le résultat antérieur de + 61 727,71, ce qui apporte à une possibilité de report 2025 de 53 228,39 €. Voilà pour le fonctionnement. Si bien sûr vous avez des questions, je vous laisse me solliciter. Pour l'investissement, des dépenses d'un peu plus de 69 000 € en 2024. La majorité étant sur l'étude d'opportunité relative à l'unité de traitement et de valorisation énergétique réalisée par le cabinet Merlin et la fin d'études relatives aux CSR et une partie des études menées avec la Métropole de Lyon dans le cadre de l'Entente. La partie juridique et financière ont été réglées en 2024. La partie ferroviaire n'a pas encore été réglée. On n'a pas encore reçu le titre de recette. Et en recettes d'investissement. Donc c'est sur l'amortissement 42 518,25 €. Ce qui fait que le résultat 2024 est de - 26 772,14 €. Si on rajoute le résultat antérieur reporté de 169 533,19 €, ça fait une possibilité de report 2025 de 142 761,05 €. Donc il est proposé la répartition suivante, donc les chiffres que je viens de vous donner à l'instant sur le report.

François DRIOL : Merci Antoine. Donc un exercice légèrement déficitaire qui ne remet pas en cause les finances du SYDEMER. Est ce qu'il y a des remarques ou des questions sur le sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix qui s'oppose ?

Alexandre BREUIL : Alors comme pour le compte administratif, le vote se fait sans le Président.

François DRIOL : Ah ben oui, c'est vrai, mauvais réflexe, mais c'est parce que oui, ça s'appelle plus compte administratif, mais ça marche pareil, mais ça regroupe les deux. Quand je vous dis qu'ils ne servent pas à rien. Je vous laisse en délibérer en mon absence.

François DRIOL sort de la salle.

Georges ROCHELLE : Ça va être rapide. Donc ce compte financier 2024, on vous propose de l'approver. D'abord est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Non, merci pour lui alors.

François DRIOL revient.

Georges ROCHELLE : Une belle unanimité.

François DRIOL : S'il n'y a pas de vote contre, c'est adoption à l'unanimité des suffrages exprimés. Le rapport suivant porte sur le montant de la cotisation. Dans la mesure où on est obligé de passer ce vote préalablement au vote du budget. Mais vous allez le voir, je pense que ça ne devrait pas poser de problème majeur. Allez, c'est Antoine.

Antoine MONTENON : Donc il est proposé - je vais juste en fait vous lire ce qui est déjà inscrit - je vais vous proposer de garder le montant de la cotisation inchangée pour 2025 et vous verrez dans la proposition du budget qu'on est tout à fait bon pour tenir la cadence. Ce qui correspond à ces montants (voir présentation) dans vos EPCI respectives. Donc, c'est un tout petit peu plus que l'année précédente, simplement parce qu'il y a une augmentation de la population.

François DRIOL : Donc il n'y a pas de mauvaise surprise et ça va avec le compte financier qu'on vient d'adopter, à savoir que le montant des cotisations nous permet de vivre comme ça en 2025 donc pas de changement. Après...

Alexandre BREUIL : C'est la population 2023, c'est parce que c'est la dernière, c'est les mises à jour au 1^{er} janvier 2025 et qui sont officielles.

François DRIOL : Il y a deux ans de décalage.

Alexandre BREUIL : Mais c'est bien la population municipale.

François DRIOL : Parfait. Je mets aux voix qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Encore merci. Donc maintenant, d'abord le budget primitif pour l'année qui vient. On va essayer de vous présenter ça de la manière la plus claire et la plus synthétique possible aussi.

Antoine MONTENON : Si on parle de budget de fonctionnement, donc les recettes, le résultat reporté de l'année précédente ainsi que les nouvelles cotisations par rapport à ce qui vient d'être voté. Au niveau des dépenses, on a des charges de fonctionnement très légèrement supérieure à l'année précédente si on prend les charges hors convention avec Saint-Etienne Métropole, simplement parce qu'il y a des changements au niveau des impôts, etc. Et de l'URSSAF. Donc on a une légère

augmentation de 4 000 € en tout par rapport à l'année précédente et donc la convention de mise à disposition et assistance. Donc les salaires pour les conventions de mise à disposition et la convention de gestion, si vous vous souvenez, à la délibération de janvier dernier, désormais, on passe en forfait pour cette convention de gestion. Donc on a pu des dépenses exactes, mais un forfait chaque année qui correspond à l'assistance pour les marchés publics, pour les agents qui travaillent avec nous, avec le SYDEMER au niveau de Saint-Etienne Métropole. Donc c'est un forfait, celle qui prend le plus étant la cellule marchés publics quand on a des gros marchés. Bien évidemment, la dotation d'amortissement qui est un montant fixe, on ne peut pas le modifier et une possibilité de faire du transfert vers le budget d'investissement de 30 971,64 €. Voici pour les dépenses de fonctionnement prévisionnel propos. Pour la partie investissement, le résultat reporté en termes de recettes, la dotation d'amortissement, vous venez de le voir et le transfert que vous venez de voir. Pour les dépenses d'investissement, la finalisation des études au sein de l'entente avec la Métropole de Lyon, donc de 25 000 €, sachant que les trois dépenses d'investissement sont sur la même ligne comptable, donc il n'y a même pas besoin de fongibilité. En fait, c'est ça qu'il faut voir. Donc 25 000 €, on a prévu un peu large au cas où il y a eu un supplément, on serait plutôt autour normalement 17 - 18 000, mais au cas où, on a prévu un peu plus. L'étude d'opportunité du transfert de la compétence traitement dont on va beaucoup parler juste après en groupe de travail. Donc ça, c'est le montant qui a été contractualisé. Et la première partie de l'étude de définition et de programmation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique, qu'on appelait étude de faisabilité. C'est exactement la même chose. Qu'on estime sur un coût total de 300 000 € sur trois ans. Donc, la première partie de 118 590,69€ en investissement. Voilà pour la proposition.

François DRIOL : Merci Antoine. Alors on pourrait toujours pour des non-initiés, mais je sais que c'est pas le cas dans cette assemblée se poser des questions. On a dépensé de l'argent pour réfléchir à Lyon et au bout du compte pour ne rien en faire. Mais voilà, c'est notre rôle. On est un syndicat d'études, on est là pour étudier et on est là pour prendre les bonnes décisions, orienter les bonnes décisions et le faire en pleine connaissance de cause. Je reste convaincu que ça n'a pas abouti, mais que ça valait le coup de gratter l'affaire. On en a tiré des enseignements qui nous serviront dans des démarches à venir, donc ce n'était pas intéressant. Et c'est vrai que même si on fait, on pourrait facilement transférer d'une ligne à l'autre, mais on présente les choses comme ça dans ce budget primitif, il est équilibré. Je ne pense pas qu'il y ait de surprise. Est ce qu'il y a des questionnements ? Pas de questionnement. Donc je mets aux voix Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci. C'est un vrai plaisir de travailler dans cette cohésion.

Monsieur François DRIOL
Président,

Monsieur Julien DUCHE
Secrétaire de séance,